

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04860

Numéro SIREN : 833 909 971

Nom ou dénomination : 2 & 1 PRESTIGE TRANSPORT

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 4340

**2 & 1 PRESTIGE TRANSPORT**  
**Société par actions simplifiée à associé unique**  
**au capital de 3 000 euros**  
**Siège social : 56, Rue du Marquis de Raies,**  
**91080 EVRY COURCOURONNES**  
**833 909 971 RCS EVRY**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 30 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le trente décembre,  
A dix heures,

**Madame Sana TARCHOUL,**  
demeurant 56, Rue du Marquis de Raies, 91080 EVRY COURCOURONNES,

Associée unique et Présidente de la société 2 & 1 PRESTIGE TRANSPORT,

En présence de Madame Virginie TARCHOUL,

**A pris les décisions suivantes :**

- Modification de l'article 8 des statuts sous la condition suspensive de la réalisation d'une cession d'actions,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Adoption de nouveaux statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, décide de modifier l'article 8 des statuts sous la condition suspensive de la réalisation de la cession des trois cents actions qu'elle détient à Madame Virginie TARCHOUL, comme suit :

**« ARTICLE 8 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de **3 000 €**.

Il est divisé en 300 actions de 10 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, de même catégorie, et attribuées suite aux apports et cession comme suit :

A Madame Virginie TARCHOUL,  
Trois cents actions, ci-

300 actions,

Total des actions composant le capital social : 300 actions. »

ST

VT

## DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique nomme en qualité de nouveau Président à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 en remplacement de Madame Sana TARCHOUL démissionnaire, sans limitation de durée :

**Madame Virginie TARCHOUL**  
**Née à LES LILAS (SEINE-SAINT-DENIS), le 11/04/1986**  
**De nationalité Française**  
**Demeurant 6, Rue de Picardie, 91130 RIS-ORANGIS**

Madame Virginie TARCHOUL accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

## TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, décide de transférer le siège social du 56, Rue du Marquis de Raies, 91080 EVRY COURCOURONNES au **6, Rue de Picardie, 91130 RIS ORANGIS à compter du 1er janvier 2023** et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

### « ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé au :

**6, Rue de Picardie – 91130 RIS-ORANGIS »**

Le reste de l'article demeure inchangé.

## QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'adopter de nouveaux statuts annexés à la présente.

## CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SS JT

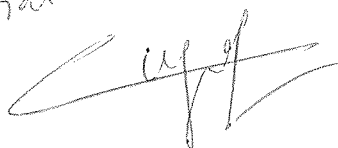
De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Sana TARCHOUL**

**Sana TARCHOUL**

« Bon pour démission de mes fonctions de Présidente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 »

Bon pour  
démission



**Virginie TARCHOUL**

« Bon pour acceptation des fonctions de Présidente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 »

Bon pour  
acceptation

